



DIU ETUDES DE LA SEXUALITE HUMAINE OPTION CONSEIL ET EDUCATION SEXUELLE

Durée
2 ans

III Structure de formation
Faculté de Médecine

Présentation

Les + de la formation

Capacité d'accueil :
minimum : 8
maximum : 25

Objectifs

Le but de la formation est de donner les connaissances théoriques et cliniques permettant d'évaluer, conseiller et accompagner les personnes ayant une difficulté sexuelle. Ce diplôme destiné aux professionnels de santé non médecins, a pour but de donner des connaissances théoriques et cliniques permettant une approche des difficultés sexuelles. Les titulaires de ce diplôme pourront se prévaloir d'une formation complémentaire en sexualité humaine.

Admission

Public cible

Sont admis à s'inscrire tous professionnels de santé non médecins en situation, de conseil ou d'éducation, disposant déjà d'une formation initiale validée pour laquelle

ils souhaitent approfondir leurs connaissances en matière de sexualité humaine pour améliorer leur aptitude à travailler dans le champ de compétence autorisé par leur diplôme. Il est ouvert, aux éducateurs, aux conseillers conjugaux, aux enseignants impliqués dans le développement de l'éducation sexuelle dans le cadre de l'Education Nationale.

Pré-requis obligatoires

Inscriptions 1 année sur 2
Autorisation de l'un des responsables pédagogique après étude du dossier comprenant :
Lettre de motivation + CV + Copie des diplômes.
Un entretien avant inscription, avec l'équipe enseignante peut être réalisé.
Secrétaires :

✉ marie.martinez-lucon@umontpellier.fr

✉ vanessa.thoze@umontpellier.fr

Infos pratiques





Contacts

Responsable pédagogique

Pierre COSTA

Responsable pédagogique

Stéphane DROUPY

Secrétaire

📞 04 66 02 81 88

En savoir plus

Vous inscrire

↗ <http://du.med.univ-montp1.fr/fmc/diu-etudes-de-la-sexualite-humaine-option-conseil-et-education-sexuelle-52.html>





Programme

Organisation

Inscriptions 1 année sur 2

1ère année : 70 h

2ème année : 87 heures

Mémoire

L'enseignement est réalisé en commun avec la Faculté de Médecine d'Aix-Marseille.

Les étudiants s'inscrivent dans leur faculté d'origine et les cours sont dispensés dans les deux facultés (Marseille, Montpellier) par des enseignants des deux facultés.

1ère année : épreuve écrite portant sur le programme 1ère année + Obligation de présence aux $\frac{3}{4}$ des cours et à tous les ateliers + Remise des commentaires de lecture

2ème année : épreuve écrite

Obligation de présence aux $\frac{3}{4}$ des cours et à tous les ateliers + remise des commentaires de lecture + mémoire sur un sujet en rapport avec la sexualité humaine

Pas de possibilité de report de note d'une année sur l'autre.

L'enseignement de 1ère et 2ème année étant dispensé qu'un an/2, les candidats qui devront redoubler laisseront passer une année pour se ré-inscrire et suivre l'enseignement de l'année non validée.

Les candidats ne pourront suivre l'enseignement de 2ème année qu'après validation de la 1ère année.

